

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1969 concernant les Service Etat.

n° 1969

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1966

Date de publication
8 décembre 1965

Date du numéro
1 janvier 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Ahmed Abdou Abdallah l'aubrics tion préalable de construire un immeuble en dur à quatre logements à Ambouli (titre foncier n° 963). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.